

**Marché de Noël 2022**  
**Dossier d'inscription Exposant**  
**A RENVoyer AU PLUS TARD LE 15 SEPTEMBRE 2022**

**Service VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE**  
**B.P. 530 - 74107 ANNEMASSE CEDEX**  
ou par mail  
[evenementiel@annemasse.fr](mailto:evenementiel@annemasse.fr)

**Identification du candidat**

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

Téléphone Portable (**obligatoire**) :

Téléphone fixe :

Mail (**obligatoire**)\* :

\* Un accusé de réception de votre dossier de candidature vous sera envoyé uniquement par mail. Merci de renseigner cette information.

**Identification professionnelle**

Nom de société (s'il y en a un) :

Activité commerciale :

Activité artisanale :

Activité artistique :

### Demande d'emplacement en qualité de :

Commerçant non sédentaire

Artisan

Artiste libre

Autre

### Produits proposés à la vente

Artisanat

Alimentaire

Description du ou des produit(s)\*

*\* Sauf dérogation exceptionnelle, les produits ne figurant pas dans cette liste ne pourront en aucun cas être vendus sur le Marché de Noël 2021.*

### Location Chalets

un chalet de 3x2,20 m au tarif de 630€ pour la période

### Information importante

**Un plan actualisé sera fourni aux candidats sélectionnés dès qu'il sera finalisé.**

## Description des chalets en location

Dimensions et du chalet

### Chalet 3m x 2,20m



Dimensions hors tout (débord de toit) :  
Longueur : 3,50m Largeur : 2,50m Poids : 940kg Hauteur pliée : 75cm.

### Description technique

Couverture des toits en contre-plaqué bakélaisé de couleur brune de 15 mm d'épaisseur.

Plancher intérieur en agglo marine (ep. 22 mm) avec revêtement sol PVC.

Ouverture des auvents par vérins à gaz, verrouillage intérieur par targette.

Porte d'accès latérale sur le côté droit ou gauche, avec serrure à clef.

Comptoir à l'avant de 30 à 40 cm.

Sous bassement sur la façade avant amovible pour accès du public à l'intérieur.

2 étagères intérieures sur l'arrière du chalet.

Frise ouvragée équipée d'un cordon lumineux à LED blanc froid.

L'équipement électrique de base comporte un tableau électrique avec protection thermique et différentiel 3Kw, 4 prises de 220 Volts, 2 réglettes néons, un radiateur de 1000W et de classe 2, une lanterne extérieure.

**Seuls les luminaires à LED seront acceptés dans vos chalets.**

### **Location de matériel complémentaire à titre gratuit**

La Ville peut mettre à disposition des exposants du matériel (tables et chaises) à titre gratuit. Aucun matériel supplémentaire ne sera mis à disposition si la demande n'a pas été formulée.

	Quantité
Table (2x0,75m) (maximum 1 table)	
Chaise (maximum 2 chaises)	

## Documents professionnels à fournir

### **Pour tous les exposants**

- Carte permettant l'exercice d'activités non sédentaires
- Attestation de vigilance de l'URSSAF
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité
- Envoyer des visuels couleurs des produits à l'adresse suivante : [evenementiel@annemasse.fr](mailto:evenementiel@annemasse.fr) avec pour **objet du mail** « **Dossier d'inscription Marché de Noël 2022 + Nom de l'exposant inscrit** »
- La lettre d'engagement, portant la mention manuscrite " lu et approuvé ", datée et signée

### **Ainsi que :**

#### **Pour les commerçants non sédentaires**

- Extrait d'immatriculation ou copie de l'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés (document datant de moins de 3 mois)

#### **Pour les artisans**

- Extrait d'immatriculation ou copie de l'inscription au registre des Métiers (document datant de moins de 3 mois)

#### **Pour les artistes libres**

- Extrait d'immatriculation ou copie de l'inscription du récépissé d'inscription au statut d'auto-entrepreneur ou déclaration d'artiste libre (document datant de moins de 3 mois)

#### **Pour les agriculteurs**

- Extrait d'immatriculation ou copie de l'inscription au registre de la Chambre d'Agriculture (document datant de moins de 3 mois)

## Règlement du montant des droits de place

### **Pour la location des chalets**

Un chèque de 630€ établi à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC correspondant au montant des droits de place pour la location d'un chalet équipé.

*Pour information, le chèque ne sera pas encaissé avant la tenue du marché de Noël.*

Un chèque de caution de 160 € établi à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC en cas de dégradation.

Un chèque de caution de 160 € établi à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC pour la propreté ou non respect du Règlement du marché de Noël.

**Ces chèques ne seront pas encaissés sauf en cas de dégradation et en cas de problème lié à la propreté du chalet et au non respect du Règlement.**

En cas de désistement (sauf justificatifs médicaux) :

- après le 24 octobre 2022, la totalité du montant des droits de place sera encaissée par la Ville.
- entre le 10 octobre 2022 et le 24 octobre 2022, la moitié du montant des droits de place sera encaissée par la Ville.

## Marché de Noël

### **Périmètre du Marché de Noël :**

Le marché de Noël sera situé dans l'aire piétonne du centre ville (aucun véhicule n'est autorisé les mardis et vendredis - les autres jours, les véhicules doivent être évacués avant 11h).

Des containers à ordures ménagères seront mis à disposition proche du périmètre, l'évacuation des cartons bruns et des encombrants restent à la charge des exposants.

### **Dates à retenir :**

Installation dans les chalets : **lundi 05 décembre 2022 matin.**

**Tous les chalets devront être ouverts dès mercredi 07 décembre à partir de 11h. Inauguration du Marché de Noël mercredi 07 décembre par une compagnie "Monumentale" dans le cadre d'un " Temps fort" du festival des arts de la rue (17h00-17h30 : horaire à confirmer).**

Fermeture du marché de Noël : samedi 24 décembre 2022 à partir de 16h

### **Présence obligatoire des commerçants :**

- **le 06 décembre 2022 à 15h pour le test du marché.**
- **de 11h à 16h le 24 décembre 2022.**

### **Horaires imposés :**

Lundi, mercredi, jeudi, samedi et dimanche de 11h à 19h, tous les véhicules doivent être évacués de la zone piétonne avant 11h.

Mardi et vendredi de 11h à 19h, aucun véhicule ne peut pénétrer dans la zone piétonne.

Une nocturne est susceptible d'être organisée, votre présence sera obligatoire.

Le chalet peut être ouvert en dehors des horaires imposés et possibilités de nocturnes.

## Jury de sélection

**Seuls les dossiers d'inscription complets** seront étudiés selon leur ordre d'arrivée.

Le Jury tiendra compte, lors de sa sélection, des critères suivants :

- l'originalité du ou des produits proposés
- la concurrence directe avec les autres exposants
- la complémentarité avec les commerçants sédentaires à proximité

Le jury se tiendra dans le courant de la semaine 39, une réponse officielle vous sera apportée au plus tard courant de semaine 40.

### Liste d'attente

Certains candidats pourront être placés sur une liste d'attente et feront l'objet d'un second jury.

Madame, Monsieur :

Activité :

Adresse :

### Déroulement de la manifestation

La Ville d'Annemasse organise un Marché de Noël dans la partie piétonne du centre-ville du mercredi 07 décembre au samedi 24 décembre 2022 et met à disposition des commerçants un chalet équipé pour vendre des produits liés à la thématique de Noël.

Durant cette période, les chalets doivent être ouverts à la vente tous les jours avec présence obligatoire dès 11h.

### Installation des commerçants

Le lundi 05 décembre, les commerçants accrédités seront admis à prendre possession de leur chalet à partir de 8 heures et avant 10 heures pour procéder à leur installation. Il appartiendra à chaque commerçant de prendre toutes les dispositions pour que les véhicules ne stationnent pas sur les voies de circulation au moment de l'entrée sur l'avenue de la République et rue du Commerce. La Police Municipale verbalisera les véhicules en infraction.

Installation dans les chalets : **lundi 05 décembre 2022 matin.**

**Présence obligatoire le 06 décembre 2022 à 15h pour le test du marché.**

Les chalets devront être ouverts **au plus tard le mercredi 7 décembre à partir de 11h.**

Les commerçants devront respecter les clauses de l'arrêté municipal qui sera pris à cet effet, réglementant l'organisation du marché de Noël.

### Propreté des emplacements

Les emballages, détritiques et déchets divers devront être récupérés dans des sacs poubelle et regroupés vers les points de collecte désignés par les services municipaux. Des contrôles seront effectués et les titulaires d'emplacements mal tenus seront sanctionnés (retenue de la caution).

### Format de Chalet

Chalet de 3m x 2,20m au tarif de 630 €

**« Je m'engage à respecter les conditions d'installation et de déroulement du marché de Noël ainsi que les dispositions prévues par les arrêtés municipaux réglementant le marché de Noël 2022 ».**

Date et signature précédées de la mention manuscrite  
" **LU et APPROUVE** "

Exemplaire à retourner à :

**Monsieur le Maire**  
**Service VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE**  
**B.P. 530**  
**74107 ANNEMASSE CEDEX**